

République Française
Département du Nord
Arrondissement de Dunkerque
Canton de Wormhout

COMMUNE DE WARHEM

ARRETE DE POLICE MUNICIPALE

OBJET : RALLYE AUTOMOBILE le DIMANCHE 28 AVRIL 2024

Réf. : 2024.049

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE WARHEM,

Vu le code des Collectivités Territoriales sur les attributions du Maire en matière de police de circulation,

Vu le Code de la Route,

Considérant qu'à l'occasion du rallye automobile organisée par l'Association Dunkerque Torpédo 326 Rue de Zuydcoote 59240 Dunkerque le **DIMANCHE 28 AVRIL 2024**, il importe dans l'intérêt de la sécurité publique de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules.

ARRETE

Article 1 : Le stationnement sera interdit sur le parking situé Place Henri Vandaële et devant la Mairie le :

↳ **DIMANCHE 28 AVRIL 2024 de 9 H 00 à 14 H 00.**

Article 2 : La signalisation sera assurée par les Services Techniques.

Article 3 : Les dispositions édictées par l'article 1 et 2 du présent arrêté entreront en vigueur dès la mise en place des panneaux de signalisation.

Article 4 : La police locale, et la gendarmerie d'Hondschoote sont chargées de l'exécution du présent arrêté et les contraventions seront poursuivies conformément aux lois.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Hondschoote.
- Madame Marie-Agnès SOËTE, Adjointe aux Affaires Sociales et à la Sécurité
- Monsieur Guy HERMEL, Adjoint au Maire
- Monsieur Eric DUJARDIN

WARHEM, le 11 Avril 2024.

Le Maire.

P. BOUTTEMY

DECISION EXECUTOIRE
A DATER DU : 11 AVR. 2024
LE MAIRE

